

RAPPORT SUR L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE CLIMAT ECOFI TRÉSORERIE – 30.09.2022

1) Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Ecofi applique plusieurs critères concernant le changement climatique dans la gestion du fonds Ecofi Trésorerie afin de favoriser une économie bas-carbone et de réduire les risques de transition climatique :

- **Sélection ESG** : les notations ESG des émetteurs du fonds sont calculées par la méthodologie d'Ecofi qui intègre la thématique du changement climatique dans son modèle d'analyse. Parmi les principaux indicateurs Ecofi intègre notamment le niveau d'émissions atmosphériques et le développement de produits qui ont des impacts environnementaux significativement réduits. Les émetteurs ayant des notes ESG classées dans le décile 10 selon l'analyse d'Ecofi sont exclus du fonds.
- **Gestion des controverses** : la notation controversée des émetteurs prend en compte la survenance d'incidents, d'accidents, de controverses ou de condamnations qui indiquent que les entreprises du fonds ne gèrent pas convenablement leurs émissions atmosphériques et leurs stratégies climatiques par exemple. Les émetteurs ayant des notes controversées élevées sur ces sujets (5/5) sont exclus du fonds.
- **Exclusion** : Ecofi exclut également les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et dans la production d'énergie liée au charbon, l'extraction de pétrole, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole ; Ecofi exclut par ailleurs les entreprises impliquées dans 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux / schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille / gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole / gaz par fracturation hydraulique).
- **Engagement** : Ecofi soutient plusieurs initiatives de dialogue qui contribuent au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et de la transition énergétique et écologique. Les politiques de dialogue avec les sociétés propres au sujet du climat sont décrites dans le paragraphe 4.
- **Intégration ESG** : le gérant et les analystes d'Ecofi Trésorerie ont accès aux données concernant les impacts environnementaux directs et indirects des émetteurs du fonds pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. Le gérant du fonds doit respecter les critères ESG prévus par le processus ISR d'Ecofi qui intègre l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3, parmi les objectifs de la gestion. Celle-ci doit être systématiquement inférieure à celle de son univers ESG.

Pour améliorer l'impact de ses portefeuilles sur le changement climatique sur le long terme, en juin 2021 Ecofi a décidé d'adopter une stratégie de sortie totale des énergies fossiles d'ici 2050. Ecofi a décidé plus précisément d'exclure d'ici 2050 toutes les sociétés impliquées dans les énergies fossiles, gaz y compris, dès le premier euro de chiffre d'affaires.

Pour plus de précision sur le sujet, se reporter au point 5 « Plan d'amélioration ».

Depuis 2016, Ecofi a développé pour ses fonds ISR un reporting mensuel, publié sur le site d'Ecofi, qui contient les informations suivantes :

- Note ESG globale du fonds



ECOFI

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP97004
Société anonyme au capital de 7 111 836 € • 999 990 369 R.C.S. Paris • APE 66.30Z
22 rue Joubert - 75009 Paris • Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 • www.ecofi.fr

- Note ESG du fonds par domaine ESG et Touche Ecofi
- Actualités ISR
- Notations par domaine ESG et Touche Ecofi des 5 principales entreprises du portefeuille
- Performance du portefeuille sur 6 indicateurs d'impact ESG

Parmi les 6 indicateurs d'impact ESG, Ecofi calcule aussi les émissions de gaz à effet de serre des sociétés investies par ses fonds.

Ecofi évalue pour chaque société investie les émissions de gaz à effet de serre (GES) en tonnes équivalent CO2 (t.eq CO2). Les données sont calculées sur la base des émissions classées par scope en fonction de leur origine :

- **Scope 1** : émissions directes issues des activités de production ;
- **Scope 2** : émissions indirectes issues de la consommation d'énergie ;
- **Scope 3** : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

Sur la base de ces données, Ecofi calcule les indicateurs suivants :

- **Intensité carbone des sociétés** : elle est calculée en divisant les émissions annuelles de GES (scope 1, 2, 3) des sociétés par leur chiffre d'affaires (t CO2eq / M€ CA). Cet indicateur permet de comparer la performance GES des émetteurs en portefeuille indépendamment de leur taille.
- **Intensité carbone du portefeuille** : elle est calculée en divisant les émissions annuelles (scope 1, 2, 3) de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérées par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.
- **Empreinte carbone du portefeuille** : cet indicateur mesure les émissions annuelles de GES (scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille, rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. L'indicateur permet d'attribuer au portefeuille une part de responsabilité dans les émissions de GES des entreprises. L'empreinte carbone concerne seulement les actions.

Au 30.09.2022, l'intensité carbone (scope 1, 2, 3) pondérée des sociétés investies par ECOFI Trésorerie est 942,5 t CO2eq / M€ CA. Le taux de couverture de l'indicateur est de 93,68 %. Les titres solidaires et titres d'état sont exclus de l'analyse. L'intensité carbone du fonds est bien inférieure à celle de l'Univers ESG Monde (2283,6 t CO2eq / M€ CA), auquel il est comparé.

La société investie la plus polluante en termes d'émissions absolues (scope 1, 2, 3) est Volvo (255 929 483,05 t.eq CO2). La société la plus polluante en termes d'intensité carbone (scope 1, 2, 3) est également Volvo (7 925,05 t CO2eq / M€ CA), investie à 1,49 %.

Ecofi calcule l'**alignement des stratégies climatiques des sociétés investies par Ecofi Trésorerie avec les scénarios climatiques** à travers la méthodologie fournie par ISS ESG.

La méthodologie pour évaluer l'Alignement avec le scénario SDS (*Sustainable Development Scenario* - 1,5°C) est fondée sur la différence entre les 2 facteurs suivants :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050 (estimées sur la base des émissions passées, adhésion à la Science Based Target et qualité de la stratégie climatique) avec
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS (estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie (rapport AIE : « *World Energy Outlook* ») et recalculé sur la base de la part de marché de la société dans le secteur.

Le budget d'émissions carbone pour chaque société est calculé à travers la dotation par secteur puis par entreprise en fonction des parts de marché, sur la base du Sectoral Decarbonization Approach (SDA), développé par la Science Based Target initiative.

L'approche sectorielle repose sur la définition d'un budget carbone spécifique à un secteur économique. Ce budget est calculé suivant le potentiel de dé-carbonisation qui peut être envisagé



ECOFI

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP97004
Société anonyme au capital de 7 111 836 € • 999 990 369 R.C.S. Paris • APE 66.30Z
22 rue Joubert - 75009 Paris • Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 • www.ecofi.fr

au sein de ce secteur et selon les projections de croissance de ce secteur. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires investis.

Au 30.09.2022, 71,65 % du portefeuille est évalué comme aligné avec le scénario climatique SDS (1,5°C) d'ici 2050. Le taux de couverture de l'indicateur est de 93,68%. Les titres solidaires et titres d'état sont exclus de l'analyse. Le pourcentage d'actif aligné est supérieur à celui de l'Univers Monde (43,49 %), auquel le fonds est comparé.

Le reporting d'impact ESG complet d'Ecofi Trésorerie mis à jour sur base mensuelle est disponible en cliquant [ICI](#).

2) Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

En cohérence avec le processus ISR, la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité est intégrée à la gestion d'Ecofi Trésorerie via :

- **La notation ESG des émetteurs** du fonds qui prend en compte un sous-critère spécifique sur la biodiversité. Ce critère vise à évaluer l'engagement de l'entreprise à prévenir les risques de mise en danger de la biodiversité en identifiant les impacts des activités des entreprises sur la biodiversité. Ce critère repose également sur des systèmes d'évaluation de la santé des écosystèmes touchés et intègre la manière dont la société évite ou réduit l'exploitation des écosystèmes sensibles.
- **La note controversée des émetteurs** qui prend en compte la survenance d'incidents, d'accidents, de controverses ou de condamnations qui indiquent que les entreprises ne gèrent pas convenablement leurs risques en termes de biodiversité. Les émetteurs ayant des notes controversées élevées liées à la biodiversité (5/5) sont exclus d'Ecofi Trésorerie.
- **Exclusion** : plusieurs secteurs qui impactent négativement la biodiversité sont exclus du fonds Ecofi Trésorerie et notamment les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et dans la production d'énergie liée au charbon, l'extraction de pétrole, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole ainsi que les entreprises impliquées dans 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux/ schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille/ gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole/ gaz par fracturation hydraulique). Depuis novembre 2022, sont également exclus les émetteurs impliqués dans la production de pesticides.
- **Engagement** : Ecofi soutient plusieurs initiatives de dialogue qui contribuent au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et de la transition énergétique et écologique. Les politiques de dialogue avec les sociétés propres aux risques liés à la biodiversité sont décrites dans le paragraphe 4.

Pour plus de précision sur le sujet, se reporter au point 5 « Plan d'amélioration ».

3) Information sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Nous sommes convaincus que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), associée à l'analyse de critères financiers dans le choix d'investissement permet une évaluation plus exhaustive des opportunités et du niveau de risque car les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme.

Les risques ESG sont des risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance d'Ecofi Trésorerie. Ces risques peuvent résulter d'événements « climat » dus au changement climatique, d'événements sociaux (par exemple, l'inégalité, les relations de travail, la prévention des accidents, l'investissement dans le capital



ECOFI

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP97004
Société anonyme au capital de 7 111 836 € • 999 990 369 R.C.S. Paris • APE 66.30Z
22 rue Joubert - 75009 Paris • Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 • www.ecofi.fr

humain, le changement de comportement des clients, la qualité et la sécurité des produits, etc.) ou de gouvernance (par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, etc.).

Ecofi a intégré l'identification et l'évaluation des risques ESG dans ses décisions d'investissement pour Ecofi Trésorerie de plusieurs manières à travers :

- l'application de son **processus ISR au fonds** : la société de gestion a mis en place (i) une politique d'exclusion qui prévoit notamment des exclusions sectorielles, l'exclusion des paradis fiscaux et des émetteurs controversés et, (ii) une analyse de la performance ESG des émetteurs avec une surpondération des indicateurs de résultats et une surpondération de 4 critères à fort impact ESG à travers la Touche ECOFI (équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; responsabilité fiscale ; non-discrimination). Les notations ESG des entreprises, leur niveau d'implication dans des controverses ESG et dans les secteurs exclus sont mises à jour mensuellement. Ecofi contrôle le respect du processus ISR par Ecofi Trésorerie à travers 3 niveaux de contrôle, dont le service conformité.
- la **politique d'engagement** : Ecofi met en œuvre d'une politique d'impact et d'influence à travers le dialogue avec les sociétés. La société de gestion collabore avec les sociétés du fonds afin de les sensibiliser aux enjeux ESG de leur secteur d'activité, les pousser à davantage de transparence sur ces enjeux et les inciter à adopter les meilleures pratiques de leur secteur pour une meilleure gestion de leurs risques ESG. La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur son site internet et les différents dialogues effectués avec les émetteurs du fonds sont décrits en section 4.
- **les indicateurs d'impact ESG** : la société de gestion Ecofi publie six indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes à hauteur de l'investissement réalisé.

Les risques ESG peuvent être identifiés, surveillés et encadrés par la société de gestion en utilisant un processus qualitatif (processus ISR, politique d'impact et d'influence, indicateurs d'impact ESG) et dans le meilleur intérêt des investisseurs. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque ESG peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactée. Il n'existe aucune garantie que les risques ESG soient totalement neutralisés.

Le fonds Ecofi Trésorerie s'appuie sur une sélection environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) intégrée au processus ISR Intensité 1 d'Ecofi. Les détails concernant les critères d'exclusion considérés par le processus ISR et les formules de calcul des notations ESG sont disponibles dans le « [Code de transparence](#) » et dans le document « [Article 29 – Informations ESG investisseur](#) », disponibles sur le site internet d'Ecofi.

Le fonds respecte les critères prévus par l'approche « *Significative et engageante* » de la Doctrine ISR de l'AMF (2020-03) et il est classé en Article 8, selon le règlement UE 2019/2088 SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Au 30 septembre 2022 la note ESG pondérée du fonds ECOFI Trésorerie est de 7,2/10. Cette notation, calculée sur la base d'une formule interne d'Ecofi, est plus élevée que celle de l'Univers ESG Monde (5,0/10), auquel le fonds est comparé, composé d'environ 5 000 émetteurs notés par notre fournisseur de données Moody's ESG Solutions.

En conformité avec les processus ISR Intensité 1, le fonds n'est pas investi dans des émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, ni dans des entreprises impliquées dans la production d'armements controversés. De plus, le fonds n'est pas investi dans des entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, l'extraction de charbon et



ECOFI

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP97004
Société anonyme au capital de 7 111 836 € • 999 990 369 R.C.S. Paris • APE 66.30Z
22 rue Joubert - 75009 Paris • Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 • www.ecofi.fr

la production d'énergie liée au charbon), l'extraction de pétrole, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole ainsi que les énergies fossiles non conventionnelles.

En outre, en cohérence avec son processus ISR, le fonds n'est pas investi dans des sociétés impliquées dans des controverses très graves (niveau 5) et dans des sociétés avec des mauvaises notations ESG (décile 10).

Aucune vente d'émetteurs n'a été effectuée sur l'exercice par le gérant du portefeuille, en raison d'une baisse de notation ESG ou de la survenue d'une controverse forte.

La liste complète des émetteurs investis par Ecofi Trésorerie au 30 septembre 2022, avec les notes Environnement (E), Sociaux (S), Gouvernance (G), de la Touche Ecofi (TE) et les données concernant l'impact carbone, est disponible en annexe.

A partir de novembre 2022, le fonds applique deux nouvelles exclusions : en particulier, à partir du 1er novembre 2022, le fonds exclura les sociétés impliquées dans la production de pesticides à partir de 10% de leur chiffre d'affaires, et les entreprises qui ont des plans de développement dans le pétrole et/ou gaz, exclusivement non conventionnel, en utilisant la liste fournie par l'ONG Urgewald

Enfin, nous signalons que le 10 novembre 2021 Ecofi Trésorerie a obtenu le label ISR, à l'issu du processus d'audit d'EY ; le fonds est labélisé avec la version 2 du label.

4) Exercice de l'engagement (vote et dialogue) auprès des entreprises

Les politiques d'Ecofi en termes d'engagement avec les sociétés sur les aspects ESG de leurs activités sont appliquées aussi aux sociétés investies par le fonds Ecofi Trésorerie. Ces politiques sont disponibles dans les documents « *Rapport du vote et dialogue* », « *Politique d'engagement* », « *Article 29 – Informations ESG investisseur* » et « *Code de transparence* » publiés sur le site internet d'Ecofi.

Pendant le dernier exercice, Ecofi a soutenu plusieurs initiatives de dialogue collectif à travers les coalitions d'investisseurs responsables dont il fait partie. Ces dialogues portaient notamment sur la prise en compte par certains émetteurs d'Ecofi Trésorerie des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion de leurs risques. Ci-dessous une liste de ces engagements collectifs :

- Ecofi a signé une déclaration d'investisseurs coordonnée par la fondation As You Sow, visant à demander des informations précises concernant les politiques, les pratiques et les résultats en matière de diversité sur le lieu de travail. La lettre, signée par 125 investisseurs représentant 4,6 trillions de dollars, a été envoyée aux sociétés de l'indice américain Russell 1000, dont Becton Dickinson and Co émetteur actuellement investi par Ecofi.
- Ecofi a soutenu le dialogue « EV100 », coordonné par l'ONG anglaise Share Action, qui a pour objectif d'accompagner les sociétés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de leur mobilité et électrifier les transports. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 4 entreprises dans lesquelles Ecofi Trésorerie est investi : Allianz, Continental, Veolia et Engie
- Avec Shareholders for Change (SfC), Ecofi a soutenu une initiative coordonnée par Investor Alliance for Human Rights, qui demande aux sociétés des secteurs des énergies solaires, de l'IT et du textile de contrôler leurs fournisseurs concernant l'implication dans le travail forcé, notamment dans la région ouïghoure en Chine. L'initiative est soutenue par 60 investisseurs, représentant plus de 6 500 milliards de dollars d'actifs sous gestion, et elle



ECOFI

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP97004
Société anonyme au capital de 7 111 836 € • 999 990 369 R.C.S. Paris • APE 66.30Z
22 rue Joubert - 75009 Paris • Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 • www.ecofi.fr

concerne 68 sociétés, dont 2 investies par Ecofi Trésorerie : Engie et Thermo Fisher Scientific.

- Ecofi a soutenu une initiative coordonnée par les PRI, qui a contacté les sociétés de l'indice FTSE 350 qui ne sont pas conformes aux exigences de transparence prévues par la loi anglaise sur le travail forcé (Modern Slavery Act). Cette initiative a regroupé 122 investisseurs institutionnels représentant plus de 9,6 trillions de livres sterling d'actifs sous gestion. L'initiative concerne 46 sociétés, dont une investies par Ecofi Trésorerie : Natwest Group.
- En collaboration avec l'ONG RE Common et Shareholders for Change, Ecofi a envoyé une lettre à Intesa Sanpaolo, concernant la politique de la société sur le financement au secteur du charbon et du pétrole et du gaz non conventionnel. Cette action a été menée pour sensibiliser la société sur l'importance de la sortie de la banque de ces secteurs, en particulier pour les nouveaux projets. L'initiative demande en particulier à la société de renforcer sa politique d'exclusion afin de couvrir tous les services financiers, y compris les investissements.
- Comme en 2021 et en 2020, Ecofi a rejoint l'initiative « Non-Discloser campaign » du CDP. Chaque année le CDP demande à plus de 7 000 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seules environ 3 000 d'entre elles répondent à ces enquêtes. A travers cette initiative Ecofi, auprès de plus de 263 membres du CDP représentant 31 trillions de dollars, a contacté 5 entreprises non-répondantes investies dans Ecofi Trésorerie : Eutelsat Communication, Faurecia, Imerys, Saint-Gobain et Vonovia
- A travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté Allianz, pour leur demander des explications concernant l'implication dans le scandale des "Structured Alpha Funds" pour lequel la société a été sanctionnée avec une amende historique de 5,7 milliards d'euros. L'initiative engage la société concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires à l'avenir.
- Comme en 2020 et en 2021, Ecofi, en tant que membre de la Commission de dialogue et engagement du FIR, soutient la campagne 2022 de 13 questions écrites adressées à l'ensemble des entreprises du CAC 40. Les questions concernent différents sujets ESG, dont la responsabilité fiscale, la transition énergétique, les relations avec les salariés et la parité H/F. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 6 entreprises investies par Ecofi Trésorerie : Atos, BNP Paribas, Engie, Saint-Gobain, Société Générale, et Veolia
- Comme en 2021, Ecofi participe à la campagne 2022 du CDP "Science Based Targets", qui appelle 1 200 entreprises, dont 51 investies par les fonds d'Ecofi, à se fixer des objectifs de réduction des émissions afin de s'aligner sur la trajectoire 1,5°C et à atteindre des émissions nettes zéro dans la chaîne de valeur au plus tard en 2050. L'initiative est soutenue par 274 investisseurs représentant 36,5 trillions de dollars. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 8 entreprises investies par Ecofi Trésorerie : Allianz, Banco Santander, Barclays, Endesa, Medtronic, NN Group, Royal Bank of Canada et Vonovia.

5) Un plan d'amélioration continue

Les actions menées pour 2022

En 2022, Ecofi a renforcé son processus ISR à travers notamment les mesures suivantes, en vigueur à partir du 1 novembre 2022 :

- Amélioration de l'intégration des risques liés à la biodiversité en renforçant l'exclusion des sociétés impliquées dans la production de pesticides à partir de 10 % du CA ;
- Exclusion des sociétés qui développent de nouveaux projets dans le pétrole et/ou gaz non conventionnel



ECOFI

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP97004
Société anonyme au capital de 7 111 836 € • 999 990 369 R.C.S. Paris • APE 66.30Z
22 rue Joubert - 75009 Paris • Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 • www.ecofi.fr

Au cours du dernier exercice, Ecofi a mis en place plusieurs améliorations de son reporting d'impact mensuel, notamment :

- L'intégration des émissions scope 3 dans le calcul de l'intensité et de l'empreinte carbone ;
- Le passage du scénario 2°C au SDS (Sustainable Development Scenario 1,5°C) de l'AIE, pour le calcul de l'alignement avec le scénario climatique ;
- L'intégration d'un indicateur concernant l'intensité carbone par Md'euro investis
- L'intégration du pourcentage d'actif investi dans des greenbonds
- Intégration d'un indicateur sur l'alignement des portefeuilles avec la taxonomie de l'UE

Les actions programmées pour 2023

1. Le processus ISR

- Ecofi continuera l'intégration de l'alignement avec les scénarios climatiques dans l'analyse des investissements d'Ecofi Trésorerie
- Ecofi continuera l'amélioration de son modèle du reporting d'impact d'Ecofi Trésorerie
- Ecofi mettra en place un groupe de travail afin de réfléchir à une meilleure intégration des risques ESG, physiques, de transition et de biodiversité conformément aux exigences de l'Article 29-LEC. .

2. Le dialogue

- Ecofi continuera à engager un dialogue individuel approfondi et régulier avec quelques entreprises d'Ecofi Trésorerie impliquées dans des controverses graves et considérées comme emblématiques pour la transition énergétique.
- Ecofi va continuer à avoir un rôle actif dans les coalitions d'actionnaires dont elle est signataire pour influencer les entreprises d'Ecofi Trésorerie concernées en premier lieu par la transition énergétique.

Les actions envisagées à moyen, long terme

- Une stratégie à moyen long termes sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sera également adoptée :
 - Ecofi s'engage à mesurer l'empreinte biodiversité de l'ensemble des obligations détenues en direct par Ecofi Trésorerie à horizon 2025 ;
 - D'ici 2030, des mesures contraignantes visant à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité seront également envisagées ;
 - Enfin une analyse des principaux risques liés au sujet sera faite pour l'ensemble du portefeuille d'ici 2025 avec l'élaboration d'un plan visant à réduire les pressions à horizon 2030.
- Ecofi a l'objectif de sortir définitivement du secteur du charbon d'ici 2028 et du pétrole et gaz d'ici 2050.
- Une stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris plus soutenue est envisagée avec la fixation d'objectifs quantitatifs sur les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 revu tous les 5 ans jusqu'en 2050.

Informations générales

Notes ESG moyennes du portefeuille

Nombre de controverses

Note ESG globale : 7.2/10

Niveau 5 : 0

Niveau 4 : 6

Note Environnement : 6.72/10
Note Social : 6.92/10
Note Gouvernance : 6.86/10
Note Touche Ecofi : 8.1/10

Note ESG pays : 8.5/10
Note ESG corporate : 7.21/10

Données carbone

Intensité carbone : 942.5 t CO2eq/M€ CA

Empreinte carbone : - t CO2eq

Informations sur les émetteurs détenus en portefeuille

Emetteurs	Décile note ESG	Niveau controversé max.	Note ESG globale	Environnement	Social	Gouvernance	Touche Ecofi	Emissions de gaz à effet de serre (Leq CO2)	Intensité Carbone (t CO2eq/M€ CA)	% Actif
ACCOR	1	2	7.9	8.6	7.8	8.6	8.3	2840388	175.3	0.9%
NCEA	1	0	7.5	5	6.4	7.5	10	1094787	332.1	1.1%
ADICCO INT	1	3	7.2	5.8	5.4	6.8	10	398952	4.8	0.4%
ALLIANZ	1	4	7.3	8.8	7.1	6	7.4	2344785	372	0.2%
ALLEN	1	0	7.8	8.1	7.1	6.5	9.2	101628	4.31	1.2%
ARABELLA FINANCE DAC	1	4	7.7	8.8	7.2	7	9.4	794729.8	340.1	2.7%
AT&T	2	3	6.6	7.5	4.7	5.6	8.2	1131768	68.4	0.5%
ATOS SE	1	2	9.2	9.6	8.3	8.6	10	2800038	210.4	1.6%
BARCLAYS BANK	1	3	7	7.1	6	6.3	8.5	1090709.4	340.1	1.5%
BBVA	1	3	7.1	6.7	6.5	6.4	8.4	1002677.3	340.1	2.7%
BECTON DICKINSON	2	3	6.3	5.4	5.2	6.1	6.1	268466	175.5	0.5%
BELLON SA	1	2	8.1	7.1	7.5	8.2	9.4	1092680.8	703.4	2.2%
BFCM	-	0	-	-	-	-	-	-	-	1.9%
BNP PARIBAS	1	3	8.6	8.6	8.3	7.8	9.6	3063477.3	340.1	0.9%
CARLSBERG	2	3	6.4	5.5	5.8	5.8	7.7	838742	108.8	0.7%
CASA	-	0	-	-	-	-	-	-	-	5.3%
CASA	1	3	7.9	8	8.5	6.6	8.5	1447262.8	340.1	1.6%
CHRU BRESE* ()	1	0	8.5	6.1	5.4	5.1	8.4	-	-	0.4%
CNH INDUSTRIAL FIN SERVICES	-	0	-	-	-	-	-	-	-	1.1%
CNH INDUSTRIAL FIN SERVICES	1	3	8.2	7.7	8.3	7.5	9	1406894.1	675.8	1.4%
COFINMMD	2	0	6.7	6.1	6.1	7.6	6.8	40344	13.8	1.5%
CONTINENTAL	4	3	5.4	3.8	4.8	5.4	6.9	10303000	2880	1.6%
CREDIT PYRENEES GASCOGNE	1	3	7.9	8	8.5	6.6	8.5	1447262.8	340.1	0.9%
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	1	3	7.9	8	8.5	6.6	8.5	1447262.8	340.1	1.1%
CREDIT MUTUEL ARKEA	1	2	9	8.8	8.5	8	10	1230081	368.7	1.2%
DIGITAL DUTCH FINCO BV	7	0	4.2	3.5	4.1	5.1	4.2	438794.4	128.2	0.5%
DNB BANK ASA	2	3	6.5	6	6.5	6.1	7.2	240480.1	340	1.2%
E.ON	1	3	7.5	5.7	7.5	7.1	9.2	11780081.2	1833.7	1.6%
E.ON INTERNATIONAL FINANCE	1	3	7.5	5.7	7.5	7.1	9.2	11780081.2	1833.7	0.4%
EDF	1	3	8.8	7.9	8.6	8.2	10	154689293	1890.6	1.2%
ELIS	1	0	7.1	6.8	4.4	7.1	9.4	145785	671.5	2.5%
ENERSA	1	3	9.4	7.5	9.7	8.8	10	2898940.1	1020.5	1.6%
ENGIE SA	1	3	8.4	7.1	8.8	7.6	9.6	11462067.4	337.1	0.7%
EUTELSAT SA	2	2	6.4	4.2	6.3	7.4	7.3	48388.8	333.7	0.5%
FAURECIA	1	0	8.1	7.1	7.1	8.1	9.5	29033000	518.2	2.5%
FCA BANK SPA IRELAND	2	4	6.6	4.9	6.6	6.1	8.5	1800879.6	2298.1	1.6%
GRAND DELTA HABITAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.8%
ILIAD	4	3	5.3	3.5	4.8	5.5	6.8	8707935	148.5	2.5%
IMERYS(EX METAL)	1	4	8.5	6.7	7.7	8.8	10	1833000	1802.4	0.8%
ING BANK NV	2	3	6.5	6.6	5.8	6.3	6.9	9605889.1	340	1.6%
INTESA	1	3	7.7	7.3	7.8	7	8.5	1248726.3	340.1	0.7%
IPSEN	3	3	5.8	5.3	5.2	5.6	7.3	5828	18.8	1.1%
IREN SPA	1	0	8.4	7.6	7.5	8.3	9.8	7886276	264.5	0.7%

* Notation ESG du pays, actionnaire majoritaire de l'émetteur

Sources : Ecofi, Vigeo Eiris, ISS ESG

Informations générales

Notes ESG moyennes du portefeuille		Nombre de controverses	
Note ESG globale : 7.2/10		Niveau 5 : 0	
		Niveau 4 : 6	
		Données carbone	
		Intensité carbone : 942.5 t CO2eq/M€ CA	
		Empreinte carbone : - t CO2eq	

Informations sur les émetteurs détenus en portefeuille

Emetteurs	Décile note ESG	Niveau controverses max.	Note ESG globale	Environnement	Social	Gouvernance	Touche Ecofi	Emissions de gaz à effet de serre (teq CO2)	Intensité Carbone (t CO2eq/M€ CA)	% Actif
ITIMENT	-	0	-	-	-	-	-	-	-	10%
L OCCITANE INTL SA	7	0	42	43	43	44	4	1403088-8	945-3	2,7%
LA BANQUE POSTALE	-	0	-	-	-	-	-	-	-	3,7%
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS	3	3	57	5	57	57	61	573248-2	579-5	0,5%
NATIONAL GRID PLC	2	2	64	4	52	75	8,3	39339536	2765-1	1,5%
NATWEST MARKETS NV	2	4	63	63	58	57	68	5400366-8	343-1	2,7%
NEKITI	-	0	-	-	-	-	-	-	-	1,3%
NEKITI	1	3	74	58	68	8	9,3	473081	105	0,4%
NN GROUP	1	3	74	63	61	74	51	3876677-8	210-7	0,3%
PLASTIC ORNOLUX	2	0	64	51	58	64	61	32422026	465-9	1,6%
PROCEUR SEGURIDAD	1	3	74	52	64	7	10	1078982	285-2	0,6%
ROYAL BK CANADA LONDON	2	4	65	53	58	7	7,5	1078496-1	343-1	1,8%
ROYAL BK CANADA TORONTO	2	4	65	53	58	7	7,5	1078496-1	343-1	1,8%
SWAGA	8	0	41	38	32	41	52	3880-8	209-3	0,8%
SWINT GOSWIN	1	3	74	63	67	74	8,8	143215001	3795-5	0,6%
SWTANDER	1	3	72	82	63	73	7,3	2789045-1	343-1	2,7%
SVVENCIA SA	-	0	-	-	-	-	-	-	-	1,6%
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY	1	3	79	81	77	8	7,8	18010700	2465-9	2,4%
SIS NEDERLAND HOLDING BV	1	2	74	59	66	67	9,8	339288	1794	1,8%
SOCIETE GENERALE	1	3	83	73	88	74	9,5	10756039-8	343-1	1,6%
SEPIRA STERIA GROUP	1	0	74	35	74	68	61	253089	54-8	2,0%
SIFEDIN HOLDING NV	2	0	61	47	51	58	61	2384855-5	2038-9	1,7%
TAG IMMOBILIEN AG	5	0	49	33	52	51	64	1725733	292-5	1,5%
THERMO FISHER SC FNCE I	7	0	44	23	43	5	5,6	784480	409-5	1,8%
UBISOFT ENTERTAINMENT	1	3	79	72	62	82	9,7	392380-8	1764	0,7%
UNILEVER FINANCE	1	3	74	74	61	83	82	39379322-3	164-1	0,3%
VALLOIRE HABITAT	-	-	Titre Solidaire	-	-	-	-	-	-	0,7%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	1	3	81	88	91	74	7,5	4671940	1834	2,7%
VERALLIA PACKAGING SASU	-	0	-	-	-	-	-	463979	185-2	2,7%
VESTEDA FINANCE BV	-	0	-	-	-	-	-	-	-	1,5%
VOLVO TREASURY	3	3	6	44	45	6	8,3	259329483-1	7825-1	1,5%
VONOVIA FIN	2	0	64	67	57	58	7,2	303779-8	485-2	0,2%

* Notation ESG du pays , actionnaire majoritaire de l'émetteur

Sources : Ecofi, Vigeo Eiris, ISS ESG